

# Présentation des travaux sur la révision du Code de représentation de la Nation Wendat

Onywatenda'yerahtih de akhiringhontha'



# Titre en langue wendat

**Onywatenda'yerahtih de akhirihontha'**

« Nos règles lorsque nous désignons quelqu'un pour un  
emploi officiel »

# Groupe de travail

Formé de :

- 3 chefs : Chef Denis Bastien (président), le Chef René W. Picard et le Chef Stéphane Picard;
- 5 Wendat : Karine Lirette, Johanne Sioui Couture, Pierre Gros-Louis, Pierre Martineau et Luc Lainé et
- 1 représentant du Cercle des Sages, le Sage Oney Maher.

# Groupe de travail

Sélection des 5 Wendat du Groupe de travail fondée sur :

- Expertise et connaissance du Code et ses modalités;
- Diversité de genre;
- Lieu de résidence (sur et hors Wendake).

# Historique

- ▶ Adopté en 2000, le Code de représentation a assuré la stabilité et la cohérence pendant 25 ans.
- ▶ En 2023, mandat à la firme *Léger* : sondage des Wendat sur la nécessité de procéder à une réforme du Code.

# Contexte

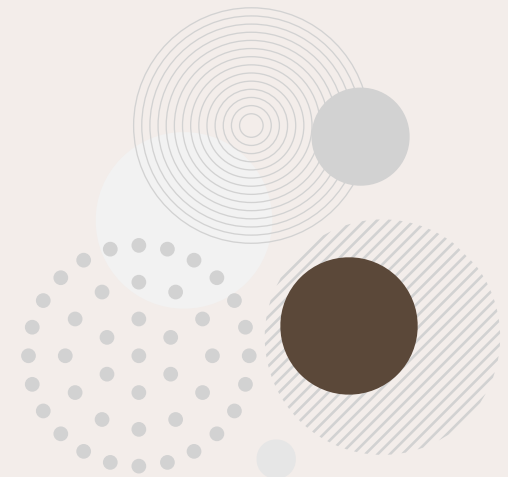
Janvier 2025 : Avis public et création du « Groupe de travail sur la révision du Code de représentation »

- Afin de donner suite aux résultats du sondage de 2023
- But : adapter le Code aux réalités actuelles et renforcer la gouvernance démocratique.



# Groupe de travail

- Le Groupe de travail exerce un travail apolitique.
- Les travaux de révision du Code ont été menés entre février 2025 et janvier 2026.
- Le Groupe de travail a tenu **22 rencontres**.



# Modernisation après 25 ans

- À l'époque (en l'an 2000), le Code aux besoins précis de la Nation
- Réalités 2026 : Nation plus nombreuse, davantage dispersée, enjeux de gouvernance importants



# Les assises ayant guidé les travaux du groupe de travail

Les travaux s'appuyaient au départ sur un sondage *Léger* mené auprès de **351 Wendat** et réalisé en 2023, intitulé :

« *OPINION SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DU  
CODE DE REPRÉSENTATION DE LA NATION  
HURONNE-WENDAT* ».

# Résultats du sondage

**65%** ne souhaitent pas l'abolition complète des cercles familiaux, mais 58 % demandent une nouvelle méthode de représentativité.

**64 %** favorisent un vote majoritaire uninominal à un tour sans cercles.

**82 %** veulent maintenir le Cercle des Sages, 52 % souhaitent revoir son rôle.

**60 %** appuient une limite de mandats, menant à la proposition d'un maximum de trois.

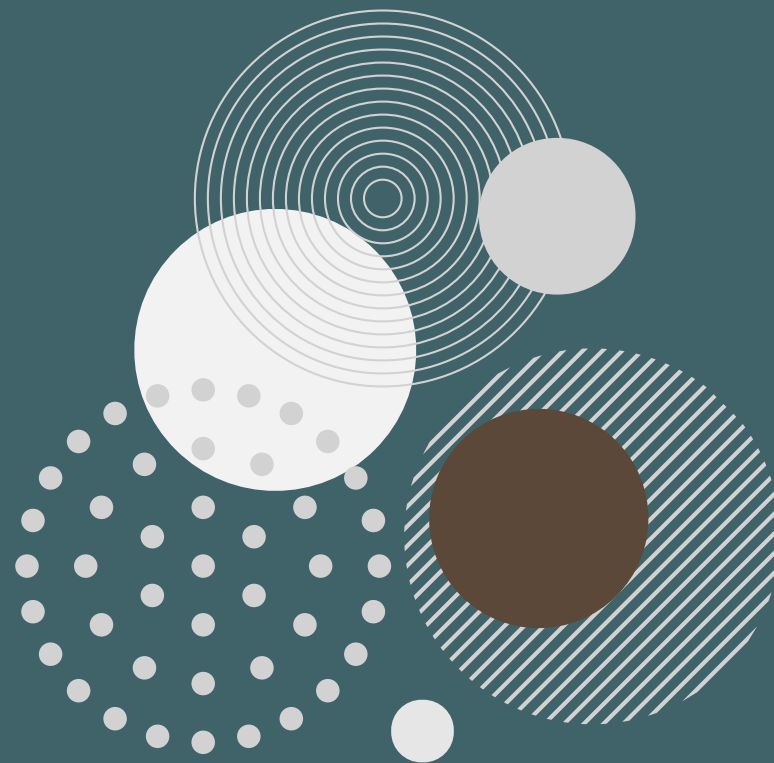
**88 %** soutiennent le vote par correspondance et 57 % le vote électronique.

# Le Groupe de travail a cherché à élaborer un cadre électoral qui:

- **Renforce la transparence** : des processus électoraux clairs et accessibles à tous;
- **Garantit l'équité** : une voix égale pour chaque Wendat, quel que soit le lieu de résidence;
- **Préserve l'unité nationale** : favorise la cohésion et le sentiment d'appartenance;
- **Affirme l'autonomie politique et culturelle** : vocabulaire décolonisé et promotion de la langue wendat ;
- **Modernise les pratiques électorales** : vote simplifié, vote électronique (à venir), candidatures partagées sur une page web, etc.



# ORIENTATIONS PROPOSÉES



# LANGAGE ET DÉCOLONISATION DU CODE



## ORIENTATION

Remplacer les mots comme « bande », « membre », et « sur/hors réserve » par des termes :

- reflétant une administration moderne, celle d'une Nation dont les droits sont protégés par un traité au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.
- autant que possible en wendat.

# LANGAGE ET DÉCOLONISATION DU CODE



## RAISONNEMENT

- Reflet de l'identité nationale wendat
- Libération de la terminologie issue de la *Loi sur les Indiens* qui ne correspond plus à la réalité d'une Nation autonome et fière.
- Le Code devient un outil de gouvernance enraciné dans la culture et la langue du peuple wendat.
- Cette démarche renforce la légitimité du Code et le sentiment d'appartenance collective.

# NOMBRE D'ÉLUS



## ORIENTATION

Maintenir le Conseil à neuf (9) élus - 1 Grand Chef et huit (8) Chefs.



## RAISONNEMENT

- Un Conseil plus petit limiterait la représentativité, alors qu'un Conseil plus large alourdirait la gestion.
- Huit (8) élus offrent un équilibre entre efficacité, diversité et partage des tâches.
- Cette taille permet de couvrir les principaux dossiers dont les élus sont responsables sans créer de déséquilibre dans la charge de travail.

# DATE DU SCRUTIN



## ORIENTATION

Maintien du dernier vendredi d'octobre.



## RAISONNEMENT

- Changer la date poserait des contraintes administratives importantes (ex. : états financiers).
- La date actuelle est bien ancrée dans la vie communautaire et assure stabilité et prévisibilité du calendrier électoral.

# CAMPAGNE ÉLECTORALE



## ORIENTATIONS

- Durée réduite à 40 jours – alignée sur les bonnes pratiques d'autres communautés;
- Mise en candidature: recueillir 20 signatures d'appuis et présence obligatoire à l'assemblée de candidature.



## RAISONNEMENT

- La durée de la campagne de 51 jours était trop longue et coûteuse. Le raccourcissement :
  - Réduit la fatigue des électeurs et des candidats;
  - Concentre le débat sur les enjeux réels;
  - Simplifie le travail du président d'élection.

# VOTE PAR CORRESPONDANCE



## ORIENTATION

- Maintien du vote postal
- Alternatives prévues en cas de grève postale
- Possibilité du vote électronique (si la technologie le permet).



## RAISONNEMENT

- Le vote postal renforce la participation démocratique des Wendat vivant à Wendake ou à l'extérieur.
- 88 % de la population y est favorable.
- Les procédures continueront d'être sécurisées et encadrées par le président d'élection.

# FEUILLETS DES CANDIDATS



## ORIENTATION

- Maintien de l'envoi postal
- Ajout d'une page web officielle



## RAISONNEMENT

- Information uniforme et fiable sur les candidats, essentielle à la démocratie.
- L'ajout d'une plateforme web modernise le processus, réduit les coûts et assure l'égalité d'accès à l'information pour tous les électeurs.

# REPRÉSENTATION PAR CERCLES FAMILIAUX



## ORIENTATION

Retrait du mode électoral reposant sur les cercles familiaux.



## RAISONNEMENT

En 2000 : Ils ont été créés afin, notamment, de contrer les divisions partisans et ont rempli leur rôle de stabilisation politique.

En 2025 : L'augmentation de la population et le contexte actuel ne leur permettent plus de remplir adéquatement ce rôle.

# REPRÉSENTATION PAR CERCLES FAMILIAUX



## RAISONNEMENT

- Les cercles familiaux ne sont plus proportionnels au nombre de membres qu'ils représentent.
- Leur activité est faible, et plusieurs Wendat, notamment ceux vivant hors Wendake, ne s'y reconnaissent plus.
- La participation citoyenne aux élections ainsi que le nombre et la diversité des candidatures sont en baisse depuis quelques élections.
- Le groupe de travail a conclu qu'il fallait revenir à un système simple et ouvert, où tout Wendat ayant la qualité d'électeur peut se porter candidat.
- Les cercles familiaux pourront demeurer à titre symbolique pour celles et ceux qui le souhaitent, mais ils ne seront plus rattachés à la sphère politique ni au Code.

# FRÉQUENCE ET DURÉE DES ÉLECTIONS



## ORIENTATION

Maintien des élections à tous les deux (2) ans, pour des mandats de quatre (4) ans.



## RAISONNEMENT

- Des élections tous les quatre (4) ans offriraient stabilité, mais réduiraient la participation citoyenne.
- Des élections trop fréquentes entraînent des coûts élevés et une lassitude électorale.
- Le compromis trouvé assure à la fois continuité, renouvellement et reddition de comptes.
- Ce rythme favorise la stabilité des projets tout en donnant régulièrement la parole à la population.

# LIMITE DE MANDATS CONSÉCUTIFS



## ORIENTATION

Maximum de 3 mandats consécutifs (Grand Chef et Chefs).



## RAISONNEMENT

- Les discussions ont opposé la liberté démocratique (laisser la population décider) à la nécessité de favoriser la relève.
- Le compromis trouvé reconnaît la valeur de l'expérience, tout en évitant la professionnalisation des fonctions électives.
- 3 mandats consécutifs offrent un cycle suffisant pour mener à terme des projets tout en garantissant le renouvellement des idées et des visages.

# MODE DE VOTE



## ORIENTATION

Retour au vote majoritaire simple (x, +, v, ou noircissant) et abolition du vote préférentiel (1, 2, 3 etc.).



## RAISONNEMENT

- Le mode préférentiel, introduit pour accroître la représentativité, s'est avéré complexe et parfois mal compris.
- Le groupe de travail a choisi un retour à la simplicité et à la clarté, pour que chaque voix compte de manière directe et compréhensible.

# MODE DE VOTE



## RAISONNEMENT

- Un maximum de huit (8) candidats au poste de Chef et le candidat au poste de Grand Chef ayant obtenu le plus grand nombre de votes seront élus.
- En cas d'égalité entre les dernières positions de poste, une élection partielle doit être déclarée.

# ABSENCE DES ÉLUS



## ORIENTATION

Prévoir un mécanisme en cas d'absence prolongée d'un élu.



## RAISONNEMENT

- Absence de plus de trois (3) assemblées régulières consécutives sans justification = perte automatique du poste.
- Absence = le Conseil peut décider que cette absence ne met pas fin à son mandat, à condition qu'elle ne cause aucun préjudice à la Nation.
- Si absence de six (6) mois consécutif: poste déclaré vacant.
- Si absence dépasse trois (3) mois consécutifs: moitié de la rémunération prévue.

# HENNENNONHHA'



## ORIENTATION

- *Hennennonhha'* est proposé (en nombre impair) pour veiller au processus électoral. Signifie: *Ils gardent quelque chose, le protègent, en ont soin (habituellement)*
- Volonté de maintenir le Cercle des Sages pour jouer un rôle apolitique, protocolaire et symbolique au sein de la Nation.

# HENNENNONHHA'



Groupe chargé principalement de veiller à la conformité du Code électoral, sans fonction politique.

- Peut, à l'unanimité, **déclarer vacant** le poste de Grand Chef ou de Chef pour l'un des motifs prévus à l'article 5 du *Code électoral*.
- Peut, à l'unanimité, déclarer **inéligible** un candidat pour l'un des motifs prévus à l'article 14.1 du *Code électoral*.
- **Agit à titre de conseiller du Conseil** sur toute question relevant du Code et peut, à cette fin, recourir à des ressources externes.
- **Doit confirmer une élection** et **peut la rejeter** ou en ordonner une nouvelle notamment en cas de manœuvres frauduleuses.

# HENNENNONHHA'



## COMPOSITION

5 membres, choisis afin d'assurer une représentation équilibrée :

- Jeunes Wendat (18 à 35 ans)
- Femmes et hommes Wendat
- Wendat résidant à Wendake
- Wendat résidant hors Wendake
- Aînés Wendat (65 ans et +).

Les candidats recherchés pour *Hennennonhha'* se démarquent par leur appartenance au sein de la Nation Wendat ainsi que par leurs connaissances de sa culture et de ses traditions.

# HENNENNONHHA'



## SÉLECTION DES MEMBRES ET DURÉE DES MANDATS

- Chaque membre est élu pour un mandat de 2, 3, ou 4 ans;
- Si le nouveau Code est adopté par référendum, les premiers Gardiens *Hennennonhha'* sont sélectionnés par le Groupe de travail;
- Les Gardiens subséquents sont sélectionnés par le *Comité de sélection* composé de deux (2) Gardiens *Hennennonhha'*, ainsi que du Greffier du Conseil qui fera une présélection des candidatures.

# ONKHIERIHAHTÄNDIHK



## ENCADREMENT DE LA CONDUITE DES ÉLUS

- 2020 : Adoption d'un *Code d'éthique et de déontologie* pour encadrer la conduite des élus;
- NOUVEAU: **Onkhierihahtändihk** « *Quelqu'un nous le rend droit (habituellement et actuellement)* » (rôle de « commissaire à l'éthique et à la déontologie »)
- Accompagné d'un avocat externe;
- Rémunération : *Per diem*, selon les demandes traitées;
- Distinct d'*Hennennonhnha'* pour plus d'indépendance et de rigueur juridique.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - RAPPEL

**Un élu s'expose à des sanctions, notamment, s'il :**



- Se place en conflit d'intérêts
- Sollicite ou accepte un don ou avantage compromettant son indépendance
- Utilise des renseignements confidentiels à des fins personnelles
- Manque d'assiduité
- Porte atteinte à l'image ou à la réputation du Conseil
- Porte atteinte à la dignité ou à l'honneur de la fonction d'élu

**Sanctions prévues (Selon la gravité du manquement) :**

- Réprimande
- Retrait partiel ou total de mandats (recommandation au Grand Chef)
- Suspension du droit de siéger, avec suspension des indemnités et allocations
  - Jusqu'au respect d'une condition imposée OU pour une période maximale de 90 jours
- Pénalité monétaire
- Remise ou remboursement d'un don ou avantage
- Remboursement des profits indûment obtenus
- Remboursement des indemnités perçues durant le manquement
- Destitution

# PROCÉDURE DE PÉTITION ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



## ORIENTATION

- Ajout de règles sur le processus de pétition;
- Politique sur les renseignements personnels.



## RAISONNEMENT

- La pétition a monté en popularité et des dispositions sont ajoutées afin d'encadrer ce mécanisme.
- Encadrent toute lettre, requête, pétition, rapport ou tout autre document voulant être remis au Conseil.
- L'entrée en vigueur de la Loi 25 et l'importance accrue de la protection des renseignements personnels ont mené à l'adaptation du Code afin de sécuriser les données électorales.

# EN BREF, LE CODE MET EN VALEUR NOTRE CULTURE ET NOUS RASSEMBLE

- Mise en valeur de la langue wendat;
- Création d'*Hennennonhnha'* qui donne la voix à une variété de Wendat de tout âge;
- Rejoint les Wendat hors communauté qui sont une majorité de la population et renforcit le sentiment d'appartenance;
- Facilite le vote et la mise en candidature (tout le monde peut se présenter aux 2 ans).



# EN RÉSUMÉ

Grands thèmes	Orientations
<b>Langage</b>	Décoloniser le vocabulaire, insertion de termes en langue wendat
<b>Représentation des élus</b>	Représentation non basée sur les cercles familiaux
<b>Nombre d'élus</b>	Maintien de 9 (Grand Chef + 8 Chefs)
<b>Fréquence des élections</b>	Tous les 2 ans, mandats de 4 ans
<b>Limite de mandats</b>	3 consécutifs
<b>Durée de la période électorale</b>	40 jours
<b>Mode de vote</b>	X, coche, + ou noircir la case (vote unique)
<b>Vote par la poste</b>	Maintenu avec un seul envoi
<b>Feuillets de candidats</b>	Maintenus (papier et web)
<b>Surveillance et application</b>	<b>HENNENNONHHA'</b>  <b>ONKHIERIHAHTÄNDIHK</b> : Commissaire à l'éthique et à la déontologie pour les élus
<b>Date du scrutin</b>	Maintien du dernier vendredi d'octobre

# DATES IMPORTANTES

**Prochaine séance d'information hybride à la salle SOCCA au Complexe sportif de Wendake (\*Inscription obligatoire pour assister en virtuel)**

- **Mardi le 17 mars 2026, de 19h à 21h**

**Des questions? Écrivez à [code@wendake.ca](mailto:code@wendake.ca)**

**Documents disponibles sur le site web [www.wendake.ca](http://www.wendake.ca) en plus d'être disponibles sur place au Conseil.**

**Référendum le vendredi 24 avril 2026 (Salle SOCCA)**